



**sycomore
am**

NOVEMBRE 2024

Réponse à l'article 10 du règlement SFDR

Sycomore Partners
Article 8

Ce document a été rédigé conformément à l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (SFDR) concernant la transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales des investissements durables sur les sites web.



A. Résumé	3
B. Sans objectif d'investissement durable	5
C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	6
D. Stratégie d'investissement	6
E. Proportion d'investissements	7
F. Contrôles des caractéristiques environnementales ou sociales	8
G. Méthodes	8
H. Sources et traitement des données	9
I. Limites aux méthodes et aux données	12
J. Diligence raisonnable	12
K. Politiques d'engagement	13
L. Indice de référence désigné	13



A. Résumé

• Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STR capitalisé sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales sur la base de critères ESG contraignants, associée à une variation discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions, en fonction des opportunités de marché.

Le Fonds ciblera, entre autres, des sociétés revendiquant une stratégie de transformation profonde en faveur du développement durable (offre de produits ou de services, ou changement de ses pratiques), dans le but de soutenir la transformation environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance de ces entreprises.

Aucun indice de référence n'a été défini pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promet.

• Proportion d'investissements

Le Fonds s'engage à ce qu'au moins 25% des sociétés détenues soient des investissements durables conformément aux conditions énoncées dans le présent document.

L'exposition restante est composée d'investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sous la forme de critères ESG contraignants conformes à l'objectif d'investissement du fonds.

Le fonds peut être exposé à d'autres investissements jusqu'à 99% (identifiés sous " #2 Autres " dans le tableau disponible au paragraphe H) : ces investissements concernent des produits dérivés utilisés à des fins de couverture, des liquidités détenues à titre de liquidités accessoires ou des équivalents de liquidités tels que des obligations souveraines.

• Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Quatre niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base ex ante, avant toute décision d'investissement.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable :

- Conformément à la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM
- Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3
- Notation SPICE inférieure à 3/5
- Selon la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM

• Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Fonds repose sur la possibilité offerte à l'équipe de gestion de faire varier de façon opportuniste et discrétionnaire l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions européens et internationaux (dont 10% au plus de pays émergents), de 0 à 100 % de l'actif net, tout en satisfaisant les normes fixées relatives aux Plans d'épargne en actions (« PEA »).

La sélection de ces actions repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, en suivant toutefois les restrictions géographiques suivantes :

- Les actions d'émetteurs ayant leur siège dans les pays de l'Espace économique européen (EEE) et/ou en Suisse et/ou au Royaume-Uni représentent entre 75% et 100% de l'actif net du FCP (les instruments financiers éligibles au PEA représentant à tout moment au moins 75% de l'actif net du FCP) ;

Les actions d'émetteurs dont le siège social est sis en dehors de ces pays (incluant les pays émergents) peuvent représenter jusqu'à 10% de l'actif net du Fonds

• Contrôles des caractéristiques environnementales et sociales

Les gérants de Sycomore AM sont responsables du suivi des caractéristiques environnementales ou sociales des fonds, en utilisant toutes les données et méthodologies en usage chez Sycomore AM avec le support des équipes de recherche ESG et sous réserve des contrôles de premier et deuxième niveaux afin d'assurer une bonne exécution des stratégies d'investissement dans le respect des contraintes ESG propres à chaque fonds.



- **Méthodes**

Au niveau des investissements, le compartiment effectuera des investissements avec des caractéristiques environnementales ou sociales basés sur l'ensemble des filtres de sélection et d'exclusion suivants, applicables à tous ses investissements :

- Un filtre de sélection qui vise à sélectionner des entreprises présentant des opportunités de développement durable. Ces entreprises peuvent appartenir à l'une des deux catégories suivantes : Leadership SPICE et Transformation SPICE.
- Un filtre d'exclusion qui vise à exclure toute entreprise qui présente des risques en matière de développement durable, en utilisant principalement notre politique d'exclusion ISR ainsi qu'une notation SPICE excluante.

En ce qui concerne les investissements durables, le compartiment investit dans des actifs durables tels que définis au niveau de Sycomore AM. Cette définition, détaillée dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM, fixe des critères contraignants auxquels tous les investissements durables du compartiment doivent se conformer.

- **Sources et traitement des données**

Les différentes sources de données et le traitement requis pour les données relatives aux caractéristiques environnementales et sociales des produits financiers, ainsi que les composantes sous-jacentes à la définition d'un "investissement durable" tel qu'interprété par Sycomore AM sont résumés dans la section H. Le tableau de la section H précise les sources de données, le traitement des données, la gestion de la qualité des données, l'utilisation d'estimations, la couverture ainsi que les liens hypertextes vers la documentation pertinente de Sycomore AM. Sycomore AM accorde une attention particulière à la transparence et publie des documents décrivant ses méthodologies, y compris des informations sur les sources et le traitement des données.

- **Limites aux méthodes et aux données**

Les méthodologies mises en œuvre par Sycomore AM reposent sur une analyse qualitative et quantitative des données ESG des entreprises. Les données ESG, qu'elles proviennent de sources externes et/ou internes, sont par nature soumises à l'expérience et aux compétences des analystes de Sycomore AM. Malgré des cadres méthodologiques solides, une part de subjectivité et de discrétion demeure dans l'interprétation et l'utilisation des données ESG. Cependant, les informations ESG provenant de données de tiers peuvent être incomplètes, incorrectes ou indisponibles. Les fournisseurs de données ESG sont des sociétés privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion.

Ces limites n'empêchent toutefois pas le produit financier d'atteindre son objectif d'investissement durable, compte tenu de l'approche adoptée en matière de données et expliquée dans la section H relative aux "Sources et traitement des données".

- **Diligence raisonnable**

100 % des actifs des fonds sont évalués pour la notation ESG, à l'exclusion des liquidités à vue et des produits dérivés, par le biais d'une analyse ESG interne et de la méthodologie de notation ESG "SPICE", les fonds communs de placement étant soumis à des diligences spécifiques en matière d'ESG. L'analyse ESG est effectuée par le personnel de recherche et soumise à des contrôles de premier et deuxième niveaux.

- **Politiques d'engagement**

Sycomore AM applique des politiques de vote et d'engagement qui visent à encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de développement durable sur le long terme en suggérant des domaines d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un processus de suivi à long terme. L'engagement des actionnaires est un élément clé de notre rôle en tant qu'investisseurs responsables cherchant à générer des impacts, en vue de développer des modèles d'entreprise plus durables capables de répondre aux défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.



B. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Quatre niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base ex ante, avant toute décision d'investissement.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable :

- Conformément à la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM : les activités sont limitées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que définis et revus chaque année dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR), tels que : la violation de droits fondamentaux, les armes controversées et nucléaires, les armes et munitions classiques, le charbon thermique, le tabac, les pesticides, la pornographie, la production d'énergie à forte intensité de carbone, le pétrole et le gaz.
- Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3 : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par Sycomore AM. La classification de controverse la plus grave (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) est considérée comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- Notation SPICE inférieure à 3/5 : La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire provisoire (Regulatory Technical Standards). Une notation plus basse, inférieure à 3/5, indique une performance de durabilité plus faible sur un ou plusieurs impacts négatifs.
- Selon la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM: une politique PAI visant à identifier les risques supplémentaires d'impacts importants pour les enjeux environnementaux et sociaux visés par les indicateurs PAI énumérés dans le tableau 1 de l'annexe I est mise en oeuvre. Les sociétés répondant à tous les critères d'exclusion relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies / Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales conformes, ou aux armes controversées, ne seront pas déclarées comme « durables ».

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.



C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STR capitalisé sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales sur la base de critères ESG contraignants, associée à une variation discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions, en fonction des opportunités de marché.

Le Fonds ciblera, entre autres, des sociétés revendiquant une stratégie de transformation profonde en faveur du développement durable (offre de produits ou de services, ou changement de ses pratiques), dans le but de soutenir la transformation environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance de ces entreprises.

Aucun indice de référence n'a été défini pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut.

D. Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Fonds repose sur la possibilité offerte à l'équipe de gestion de faire varier de façon opportuniste et discrétionnaire l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions européens et internationaux (dont 10% au plus de pays émergents), de 0 à 100 % de l'actif net, tout en satisfaisant les normes fixées relatives aux Plans d'épargne en actions (« PEA »).

La sélection de ces actions repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, en suivant toutefois les restrictions géographiques suivantes :

- Les actions d'émetteurs ayant leur siège dans les pays de l'Espace économique européen (EEE) et/ou en Suisse et/ou au Royaume-Uni représentent entre 75% et 100% de l'actif net du FCP (les instruments financiers éligibles au PEA représentant à tout moment au moins 75% de l'actif net du FCP) ;
- Les actions d'émetteurs dont le siège social est sis en dehors de ces pays (incluant les pays émergents) peuvent représenter jusqu'à 10% de l'actif net du Fonds.

Ce processus vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque déterminée par l'équipe de gestion.

La stratégie d'investissement du Fonds intègre pleinement les enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux (incluant les Droits de l'Homme) et de Gouvernance). Cette intégration est menée à travers la méthodologie propriétaire "SPICE" de la Société de gestion décrite à la question précédente, relative à l'approche DNSH. Cette analyse prend en compte 90 critères, qualitatifs ou quantitatifs, organisés autour des cinq parties prenantes clés (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Chaque pilier de SPICE se voit attribuer une note sur une échelle de 1 à 5 et leur moyenne pondérée, en fonction du secteur et des activités de l'entreprise, constitue la note finale SPICE.

A travers l'intégration de critères ESG dans la stratégie d'investissement du mandat, nous visons à identifier les risques et les opportunités auxquels les entreprises sont exposées en suivant une double approche de matérialité, et plus spécifiquement :

- o Sur l'Environnement, le pilier E évalue la façon dont les entreprises prennent en compte la préservation de l'environnement dans la conduite de leurs activités ainsi que dans leur offre de produits et services. Il examine également la façon dont l'environnement peut affecter les activités de l'entreprise. Il intègre pleinement l'analyse de l'exposition aux risques de transition et aux risques physiques ;
- o Sur le plan social, les piliers P, S et C visent à comprendre comment les entreprises intègrent les risques et les opportunités liés au capital humain, aux relations avec les fournisseurs et les clients ainsi qu'à la société dans son ensemble. En particulier, le respect des droits des travailleurs, la santé et la sécurité des employés, la qualité de l'environnement de travail, la contribution sociétale des produits et services, la capacité des entreprises à contribuer à la création d'emplois de qualité et le respect des droits de l'homme dans l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises sont des questions clés couvertes par l'analyse.
- o Sur la gouvernance, le pilier I examine la manière dont les entreprises reconnaissent les intérêts de toutes les parties prenantes en partageant la valeur de manière équitable. Il comprend notamment



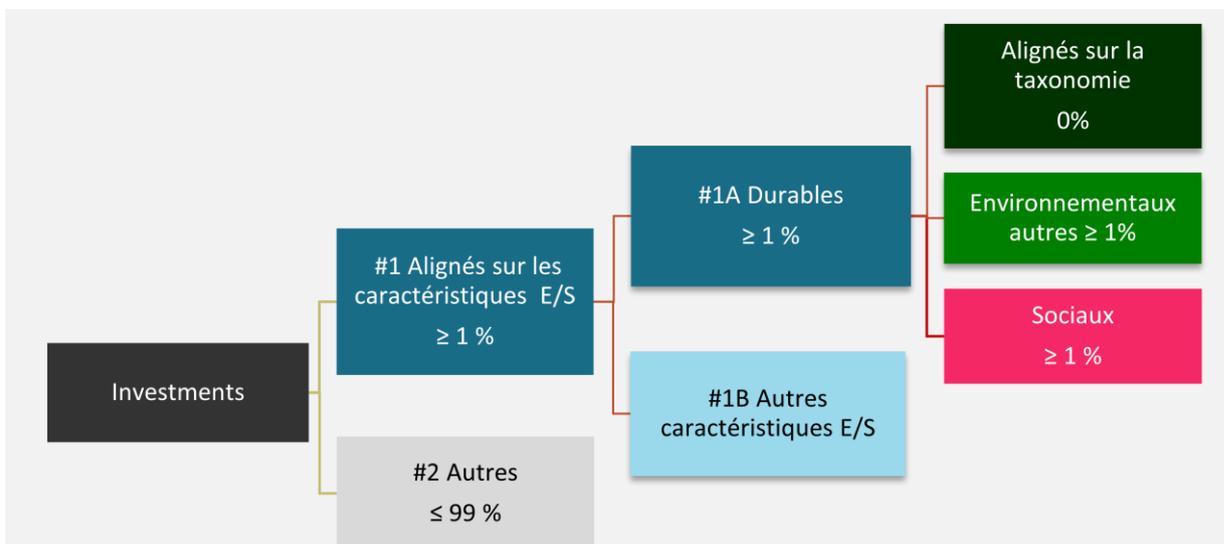
l'analyse de la structure actionnariaire, l'alignement de la direction générale sur la stratégie ainsi que la qualité de l'intégration des questions de durabilité dans la stratégie.

L'univers d'investissement du Fonds est défini en fonction d'une note SPICE minimale (2,5/5), mais aussi selon des critères spécifiques de la méthodologie globale d'analyse et de notation « SPICE » (voir Section G - Méthodes).

La méthodologie d'analyse et de notation « SPICE » de Sycomore AM contribue par ailleurs à l'analyse de l'exposition et/ou de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies. Au sein du volet Collaborateurs, l'approche d'évaluation des ressources humaines en entreprise se réfère explicitement aux ODD 3, 4, 5, 8 et 10 portant sur des enjeux sociaux tels que la santé, l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité des sexes, le plein emploi, le travail décent et la réduction des inégalités. Au sein du volet Société et fournisseurs, l'évaluation de la contribution sociétale est basée sur l'analyse des contributions positives et négatives des activités des entreprises selon 4 volets (accès et inclusion, santé et sécurité, progrès économique et humain et emploi) et se réfère explicitement aux ODD 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16 et 17. Au sein du volet Environnement, l'évaluation de la contribution nette à l'environnement (« NEC ») analyse les impacts positifs et négatifs des entreprises et de leurs produits et services sur 5 enjeux (climat, biodiversité, eau, déchets/ressources et qualité de l'air) directement liés aux ODD environnementaux 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15. Le Fonds s'engage par ailleurs à rendre des comptes annuellement sur l'exposition des entreprises en portefeuille aux ODD.

E. Proportion d'investissements

Les éléments ayant force obligatoire de la stratégie d'investissement (hors liquidités et produits dérivés détenus à des fins de couverture), utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'obtenir chacun des critères environnementaux ou sociaux promus par ce produit financier, sont exigés pour tout investissement du Fonds.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants dans des produits financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.



Il convient de noter que les pourcentages mentionnés dans le graphique ci-dessus sont exprimés par rapport à l'actif net du Fonds. Lorsqu'il s'agit d'investissements du Fonds dans des sociétés, le Fonds s'engage à ce qu'au moins 25% des sociétés détenues soient des investissements durables conformément aux conditions énoncées dans le présent document. Les investissements dans des sociétés comprennent tout instrument financier émis par une société (comme des actions et des obligations)

Le Fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des investissements durables ayant un objectif environnemental (1 % de l'actif net).

Le Fonds prend un engagement minimal concernant une part minimum d'investissements dans des investissements durables ayant un objectif social (1 % de l'actif net).

Toutefois, le Fonds s'engage à ce qu'au moins 25% des sociétés détenues soient des investissements durables conformément aux conditions énoncées dans le présent document.

Les investissements inclus dans la catégorie 2 « Autres » sont liés aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture, aux liquidités détenues à titre accessoire ou aux équivalents de liquidités tels que les obligations d'État.

Les obligations, les autres titres de créance internationaux et les titres négociables à court terme d'émetteurs publics sont sélectionnés par le biais d'une notation de l'État émetteur, réalisée en interne, strictement supérieure à 2,5 sur une échelle de 5 (5 étant la meilleure note), l'État étant alors considéré comme suffisamment favorable au développement durable et inclusif.

Les autres liquidités et instrument assimilés à des liquidités utilisés à titre accessoire, ainsi que les produits dérivés détenus à des fins de couverture ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

La politique d'utilisation des instruments dérivés, dont les sous-jacents font l'objet du processus d'analyse SPICE, est compatible avec les objectifs du Fonds et cohérente avec son inclusion dans une perspective de long terme. Elle n'a pas vocation à dénaturer de manière significative ou permanente la politique de sélection ESG. L'utilisation d'instruments dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le Fonds est investi. Le Fonds ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

F. Contrôles des caractéristiques environnementales ou sociales

Les gérants de Sycomore AM sont responsables du suivi des caractéristiques environnementales ou sociales des fonds, en utilisant toutes les données et méthodologies en usage chez Sycomore AM avec le support des équipes de recherche ESG et sous réserve des contrôles de premier et deuxième niveaux afin d'assurer une bonne exécution des stratégies d'investissement dans le respect des contraintes ESG propres à chaque fonds.

G. Méthodes

Les critères suivants ayant force obligatoire s'appliquent au Fonds.

Au niveau des investissements, le Fonds effectuera des investissements avec des caractéristiques environnementales ou sociales basés sur l'ensemble des filtres de sélection et d'exclusion suivants, applicables à tous ses investissements :

- Un filtre de sélection : : il a pour objectif de favoriser les entreprises présentant des opportunités de développement durable, réparties en deux catégories :
 1. « SPICE leadership » : Entreprises justifiant d'une note SPICE supérieure ou égale à 3,5/5, reflétant l'analyse des meilleures pratiques en matière de développement durable.
 2. « SPICE transformation » : entreprises justifiant, cumulativement :
 - a. d'une note SPICE supérieure ou égale à 2,5/5 ;
 - b. d'une stratégie revendiquée de transformation profonde en matière de développement durable (offre de produits ou services, ou évolution de ses pratiques). Le Fonds a alors vocation à accompagner la transformation



environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance de ces entreprises. Les axes d'amélioration identifiés par la société de gestion doivent être satisfaits dans un délai maximum de deux ans.

- Un filtre d'exclusion : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si :
 - i. elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM pour impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou
 - ii. elle a obtenu une note SPICE inférieure à 2.5/5, ou
 - iii. elle est visée par une controverse de niveau 3/3.

En complément, le Fonds peut effectuer des investissements durables. Tout investissement durable doit respecter les critères susmentionnés relatifs à la contribution environnementale ou sociale, au principe de ne pas causer de préjudices significatifs, et les critères décrits ci-dessous relatifs à la bonne gouvernance.

H. Sources et traitement des données

Ci-dessous un résumé des différentes sources de données et du traitement requis pour les données étayant les caractéristiques environnementales et sociales des produits financiers, ainsi que les éléments qui sous-tendent la définition d'un "investissement durable" telle qu'elle est interprétée par le gestionnaire d'investissement.

Les quatre paramètres qui sous-tendent les contributions positives dans le contexte des investissements durables sont associés à des seuils définis explicitement dans les informations précontractuelles :

- NEC \geq +10%
- Contribution Sociétale \geq +30%
- The Good Jobs Rating \geq 55/100
- Environnement Happy@Work \geq 4.5/5

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, il convient également de préciser que le champ d'analyse de chacun des quatre indicateurs est l'entreprise analysée dans son ensemble. Plus précisément :

- La NEC et la Contribution Sociétale sont basées sur une ventilation de tous les revenus de l'entreprise analysée. Chaque part des revenus de l'entreprise est associée à une contribution environnementale (dans le cadre de la NEC) ou à une contribution sociétale, qui peut être négative ou positive. La NEC ou la contribution sociétale de l'entreprise analysée est donc une moyenne pondérée de tous les revenus de l'entreprise.
- The Good Jobs Rating et la note Environnement Happy@Work sont basés sur l'ensemble des effectifs de l'entreprise analysée. Plus précisément, The Good Jobs Rating s'appuie sur une ventilation de l'ensemble des effectifs de l'entreprise, y compris le secteur et la localisation, tandis que l'analyse Happy@Work couvre les pratiques de l'entreprise, en tenant compte des éléments positifs et négatifs, dans l'ensemble de l'entreprise.

Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
NEC (Net environmental contribution)	Rapports des entreprises	Analyse interne. En particulier, traduction de la répartition des revenus en contributions positives /négatives.	L'analyse est mise à jour au moins tous les deux ans, ce qui permet d'analyser l'écart entre les anciennes valeurs et les valeurs actualisées.	Principalement basé sur des données réelles. Certaines ventilations fines requièrent des estimations d'analystes basées sur les informations publiques de l'entreprise.	Requis pour une contribution positive (investissements durables)	https://nec-initiative.org/
Contribution Sociétale						https://fr.sycomore-am.com/telecharger/622923849



Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
The Good Jobs Rating	Rapports des entreprises	Analyse interne. En particulier, traduction des informations sur les effectifs (y compris le secteur, la localisation, etc.)		Basé sur des données réelles (quantitative).		https://fr.sycomore-am.com/telecharger/637429552
Environment Happy@Work	Rapports des entreprises et entretiens avec les employés	Analyse interne. Traduction des analyses (principalement qualitatives) en une notation.		Basé sur de données réelles (essentiellement qualitatives).		https://fr.sycomore-am.com/telecharger/842627936
SPICE	Sources publiques diverses	Analyse interne. Traduction des analyses (quantitatives et qualitatives) en une notation.		Basé sur de données réelles (quantitatives et qualitatives).	Requis pour tous les investissements	https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490
Politiques d'exclusion	Trucost, GCEL, GOGEL, MSCI	Traitement des données basé sur des règles automatisées sur une base hebdomadaire.	Vérifications manuelles, y compris matrices de transition entre les anciennes listes d'exclusion et les listes actualisées, sur une base annuelle.	Les données sectorielles sont basées sur des ventilations de revenus réels, obtenues auprès de tiers.	Requis pour tous les investissements	https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1502266784
Analyses des controverses	MSCI	Controverses suffisamment graves signalées par un tiers, suivies d'une analyse interne plus approfondie.	Analyse des controverses les plus graves associées à une procédure de gestion spécifique.	Aucun.	Requis pour tous les investissements	https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490
Politique PAI						https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1725290979
Emissions de GES	SBTi, Iceberg Data Lab	Utilisation des données collectées auprès de : - SBTi - Iceberg Data Lab (SB2A temperatures) Proxy qualitatif: analyse interne.	Les objectifs SBTi enregistrés sont stockés et mis à jour périodiquement, avec une analyse des écarts (anciens/actualisés). Calcul du SB2A par un tiers associé à la qualité des données management process. Proxy qualitatif: mise à jour au	Utilisation de l'objectif réel SBTi ou de la température SB2A calculée par un tiers. Proxy alternatif basée sur l'analyse qualitative de l'alignement et de la trajectoire (pas d'estimations)	Quantitatif (SBTi/SB2A): environ 70% Proxy Qualitatif: Environ 30%	Voir ci-dessus « Politique PAI »



Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
			moins tous les deux ans.			
Energies fossiles	Trucost, GCEL, GOGEL	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Contrôle basé sur des règles: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
EAU	Factset, MSCI	<ul style="list-style-type: none"> - Données quantitatives utilisées comme seuil minimum pour une analyse plus approfondie - Analyse qualitative des controverses pertinentes (données MSCI + analyse SAM), complétée par une analyse SAM sur les questions pertinentes. 	Proxy qualitatif: analyse mise à jour au moins tous les 2 ans	Analyse qualitative par SAM (pollution de l'eau et gestion des déchets dangereux), pas d'estimations	Controversy analysis: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Déchets	Factset, MSCI				Analyse des controverses: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Biodiversité	Factset	<ul style="list-style-type: none"> - Les données qualitatives provenant de tiers sont utilisées comme signal pour une analyse plus approfondie par SAM. 	Les signaux sont tous examinés de manière plus approfondie par SAM.	Pas d'estimation pour cette donnée.	Fournisseurs de données: environ 20% Proxy qualitatif: environ 80%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Violations de l'UNGC/OCDE	MSCI + analyse interne	Fait partie de l'analyse de la controverse, voir ci-dessus	Fait partie de l'analyse de la controverse, voir ci-dessus	Fait partie de l'analyse de la controverse, voir ci-dessus	Analyse des controverses: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Suivi de l'UNGC/OCDE	Factset + analyse interne	<ul style="list-style-type: none"> - Les données qualitatives provenant de tiers sont utilisées comme signal pour une analyse plus approfondie par SAM. - Analyse complémentaire à partir de l'analyse SPICE 	<p>Les signaux sont tous examinés de manière plus approfondie par SAM, ainsi que les émetteurs non couverts par les données de tiers.</p> <p>Le contenu de SPICE est mis à jour au moins tous les deux ans.</p>	Pas d'estimation pour cette donnée.	Fournisseurs de données: environ 97% Analyse complémentaire de SAM: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Diversité du genre au sein du conseil d'administration	Factset	Ratio hommes/femmes associé aux seuils d'exclusion de base	Chiffres incertains vérifiés sur une base ad hoc directement auprès des émetteurs par les analystes	Sur la base des données réelles communiquées	Data provider: 99%	Voir ci-dessus « Politique PAI »
Écart de rémunération entre les	Factset, rapports des entreprises	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Chiffres incertains vérifiés sur une base ad hoc directement	Sur la base des données réelles	Quantitatif: environ 33% Proxy qualitatif: environ	Voir ci-dessus « Politique PAI »



Input	Sources des données	Interprétation des données	Gestion de la qualité des données	Traitement des données	Couverture *	Plus d'informations disponibles sur le lien suivant :
hommes et les femmes		associé aux seuils d'exclusion de base	auprès des émetteurs par les analystes	communiquées	67%	
Armes controversées	MSCI	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Fait partie de la politique d'exclusion, voir ci-dessus	Contrôle basé sur des règles: 100%	Voir ci-dessus « Politique PAI »

*Estimations quantitatives de la couverture basée sur l'EuroStoxx au 14/12/2022.

I. Limites aux méthodes et aux données

Les méthodologies mises en œuvre par Sycomore AM reposent sur une analyse qualitative et quantitative des données ESG des entreprises. Les données ESG, qu'elles proviennent de sources externes et/ou internes, sont par nature soumises à l'expérience et aux compétences des analystes de Sycomore AM. Malgré des cadres méthodologiques solides, une part de subjectivité et de discrétion demeure dans l'interprétation et l'utilisation des données ESG. Cependant, les informations ESG provenant de données de tiers peuvent être incomplètes, incorrectes ou indisponibles. Les fournisseurs de données ESG sont des sociétés privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer au fil du temps, en raison de l'affinement des processus de prise de décision d'investissement pour refléter les facteurs et les risques ESG, et/ou en raison des développements légaux et réglementaires. Enfin, l'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, entraîner la perte de certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité.

La plupart des données sont communiquées par les entreprises et ne sont donc pas estimées par un fournisseur de données ou par Sycomore AM. Toutefois, des limitations spécifiques sont associées aux données PAI, à savoir

- Exhaustivité : la couverture de l'ensemble des données varie de 10 % à 100 % de l'Eurostoxx. En effet, certaines données ne sont pas toujours publiées par les entreprises. La mise en œuvre de la directive sur les rapports de durabilité des entreprises dans les années à venir sera un élément clé pour accroître la disponibilité des données. L'engagement en matière de divulgation est également une priorité importante pour Sycomore AM afin de résoudre ce problème.
- Définition et méthodologie hétérogènes : tous les indicateurs PAI ne sont pas entièrement définis par le règlement. Par conséquent, des divergences dans la définition et la méthodologie peuvent apparaître d'une entreprise à l'autre. Un contrôle de qualité de l'ensemble des données vise à identifier les valeurs aberrantes qui peuvent être vérifiées ou non prises en compte s'il n'est pas possible de corriger les données.
- Précision : pour certains indicateurs PAI, des ensembles de données précises ne sont pas encore disponibles. Par conséquent, des approximations qualitatives, principalement basées sur notre modèle d'analyse fondamentale SPICE, sont utilisées.

Ces limites n'empêchent toutefois pas le produit financier d'atteindre son objectif d'investissement durable, compte tenu de l'approche des données adoptée et expliquée dans la sous-section précédente "Sources et traitement des données", notamment :

- l'utilisation des données réelles dans la mesure du possible (avec l'utilisation associée d'estimations réduites dans la mesure du possible), notamment pour les critères de contribution positive et la politique d'exclusion
- les processus de gestion de la qualité des données
- couverture étendue (à tous les investissements)

J. Diligence raisonnable

100 % des actifs des fonds sont évalués pour la notation ESG, à l'exclusion des liquidités à vue et des produits dérivés, par le biais d'une analyse ESG interne et de la méthodologie de notation ESG "SPICE", les fonds



communs de placement étant soumis à des diligences spécifiques en matière d'ESG. L'analyse ESG est effectuée par le personnel de recherche et soumise à des contrôles de premier et deuxième niveaux.

K. Politiques d'engagement

Sycomore AM applique des politiques de vote et d'engagement qui visent à encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de développement durable sur le long terme en suggérant des domaines d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un processus de suivi à long terme. L'engagement des actionnaires est un élément clé de notre rôle en tant qu'investisseurs responsables cherchant à générer des impacts, en vue de développer des modèles d'entreprise plus durables capables de répondre aux défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.

Les détails de notre engagement actionnarial figurent dans nos [politique d'intégration ESG](#) et [politique d'engagement actionnarial](#).

L. Indice de référence désigné

Aucun indice de référence spécifique n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.